

Vétérinaires



© 2015 Les Echos Publishing

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui évalue les risques en matière de santé animale dans le monde, veut sensibiliser les pays dépourvus de législation relative aux produits vétérinaires. Une démarche importante pour les professionnels vétérinaires, en particulier ceux installés en clientèle privée et pour les consommateurs.

L'OIE vient de réaliser une étude sur la qualité des systèmes nationaux de santé animale, incluant les services vétérinaires, dans plus de 130 pays. Or dans plus de 110 pays évalués, principalement des pays en développement et des pays émergents, il n'y a pas de législation pertinente relative aux conditions d'importation, de fabrication, de distribution et d'usage des produits vétérinaires, y compris les antimicrobiens. Et si elle existe, elle n'est pas appliquée faute de moyens publics pour effectuer les contrôles... Dans ces pays, les antimicrobiens sont facilement accessibles, voire frelatés (dosage inférieur à la mention écrite sur le flacon, molécule différente ou placebo intégral), et circulent partout dans le monde. Concernant les antibiotiques, dans de nombreux pays, même de l'OCDE, leur accès direct, notamment par Internet, est très facile et d'usage fréquent par les producteurs agricoles, par exemple dans l'aliment des animaux comme promoteurs de croissance et à d'autres fins non thérapeutiques.

Des pratiques à risque selon de nombreux scientifiques... Pour accompagner un changement dans ces pratiques, l'OIE préconise

que la solidarité internationale intervienne pour aider les pays en développement et émergents à appliquer les normes. Elle propose aussi un maillage vétérinaire pour assurer une surveillance sanitaire animale permettant la détection précoce des épizooties potentielles, une réaction rapide pour les cantonner à leur lieu d'émergence et l'utilisation judicieuse d'antibiotiques.

Elle propose également de mettre en place des normes et des programmes pour améliorer la formation vétérinaire partout dans le monde notamment en microbiologie, pharmacologie et éthique, des normes relatives à la constitution et au fonctionnement d'Organismes statutaires vétérinaires nationaux et régionaux (Ordres vétérinaires) disposant des pouvoirs nécessaires pour garantir le contrôle des diplômes, l'éthique, l'excellence professionnelle, voire la mise à l'écart de ceux dont la conduite n'est pas appropriée...

Pour en savoir plus : www.oie.int/fr

© 2015 Les Echos Publishing